

Secrétariat général

Direction  
des affaires financières

Sous-direction  
du budget de la mission  
« enseignement scolaire »

Bureau du budget  
de la mission  
« enseignement scolaire »

DAF A1  
n°

Affaire suivie par  
Marie-Laure Vincent  
Téléphone  
01 55 55 12 63  
Télécopie  
01 55 55 27 44  
Courriel  
marie-laure.vincent  
@education.gouv.fr

110 rue de Grenelle  
75357 Paris SP 07

Paris le 24 AVR. 2012

Le ministre de l'éducation nationale,  
de la jeunesse et de la vie associative

à

Mesdames et messieurs les recteurs d'académie

**Objet : Contrats aidés – Amélioration de la gestion financière des contrats aidés**

**PJ : 4 annexes**

Vos services et certains agents comptables d'EPLE m'ont fait part à plusieurs reprises des difficultés que certains établissements mutualisateurs rencontrent dans le recouvrement des créances relatives aux contrats aidés sur l'Agence de Services et de Paiement (ASP), les créances s'élevant à 20 M€ environ au 31 décembre 2010<sup>1</sup>. Afin de trouver une solution aux problèmes les plus urgents, un vaste chantier de régularisation de ces créances a été entrepris à la demande du ministère par l'Agence de Services et de Paiement (ASP). Les régularisations d'ores et déjà opérées s'élevaient à 3,7 M€. Afin de m'assurer du bon déroulement de ces travaux dans les prochains mois, je souhaite qu'un pilotage académique des opérations de régularisations soit mis en place (I). En outre, et afin d'éviter que cette situation ne se répète, l'organisation des mutualisations relatives à la gestion financière des contrats aidés doit, dans certains cas, faire l'objet d'améliorations (II). En outre, je vous informe que la dématérialisation de la procédure relative à la prise en charge des contrats aidés, en cours dans plusieurs régions, sera prochainement étendue au financement relevant de la part « Education nationale » (III).

1) Assurer le pilotage académique du recouvrement des créances des EPLE sur l'Agence de Services et de Paiement (ASP)

L'importance des restes à recouvrer constatées dans certains EPLE fragilise leur équilibre financier et rend indispensable l'intervention de vos services auprès de ceux qui sont en difficulté. Il importera d'une part d'établir un diagnostic de leur situation financière et d'autre part, de s'assurer de l'avancée des régularisations effectuées.

CPI : DGESCO

<sup>1</sup> Il s'agit de la remontée la plus récente des comptes financiers des EPLE.

Sur ce dernier point, je souhaite que vous vous assuriez du bon déroulement des travaux d'apurement des créances, notamment en contrôlant les régularisations réalisées par les directions régionales de l'ASP et les informations transmises par l'Agence aux agents comptables.

A cette fin, vous trouverez ci-jointes pour votre académie :

- le cas échéant, la liste des régularisations d'ores et déjà effectuées par EPLE employeur et par contrat (annexe 1)
- la liste des régularisations restant à effectuer, par type de régularisations, par EPLE employeur et par contrat (annexe 2).

Afin que cette opération soit désormais conduite à un rythme plus soutenu, vous voudrez bien me transmettre d'ici le 4 mai prochain la liste des établissements dont l'équilibre financier est gravement compromis par des créances sur l'ASP (annexe 3). Par la suite, vous voudrez bien m'adresser au 1<sup>er</sup> de chaque mois, un état des régularisations effectuées dans votre académie (annexe 4) et me signaler le cas échéant, toute difficulté rencontrée à l'occasion de cette démarche.

## 2) *Optimiser les mutualisations : mettre fin à la pratique des « poly-mutualisations »*

La gestion financière des contrats aidés est actuellement essentiellement assurée par des établissements mutualisateurs. Or, il est constaté que la gestion des contrats aidés d'un même établissement employeur relève parfois de plusieurs établissements mutualisateurs. Les pratiques les plus fréquemment identifiées comme des « poly-mutualisations » consistent pour un établissement mutualisateur à assurer au profit de l'ensemble des établissements employeurs d'un département, la gestion financière des contrats aidés relevant soit du 1<sup>er</sup> degré, soit du 2<sup>nd</sup> degré. Cette organisation pose des difficultés techniques car le logiciel de gestion de l'ASP ne permet pas de verser une subvention relevant d'un même établissement employeur à plusieurs établissements mutualisateurs. Je vous demande donc de mettre fin à la pratique des « poly-mutualisations » lorsqu'elle conduit à confier la gestion des contrats d'un même établissement employeur à deux établissements mutualisateurs.

## 3) *Améliorer l'efficacité de la procédure de prise en charge des contrats aidés : l'expérimentation de la dématérialisation*


Le circuit actuel de prise en charge des contrats aidés, impliquant l'intervention de nombreux acteurs est source de lenteur et de complexité, cette dernière pouvant même se traduire par une perte des documents lorsque ces derniers n'ont pas été adressés à l'interlocuteur compétent.

Afin de remédier à ces dysfonctionnements, l'ASP a entrepris de dématérialiser la procédure relative à la prise en charge des contrats aidés. Quinze régions<sup>2</sup> expérimentent déjà la dématérialisation de la convention individuelle. A partir du 2<sup>nd</sup> semestre 2012, l'ensemble des académies seront concernées par cette nouvelle organisation. L'ASP a également proposé d'élargir cette démarche à l'ensemble des documents relevant de la part « Education nationale » (prise en charge complémentaire, états trimestriels de présence, documents relatifs aux charges annexes).

<sup>2</sup> Il s'agit des régions Champagne-Ardennes, Midi-Pyrénées, Alsace, Auvergne, Bretagne, Centre, Franche Comté, Poitou-Charentes, Aquitaine, Basse-Normandie, Bourgogne, Guyane, Lorraine, Nord-Pas de Calais et Pays de la Loire.

Je précise que des contrôles bloquants seront institués, ce qui permettra d'éviter les erreurs de saisie souvent lourdes de conséquences. Un groupe de travail a été mis en place pour rendre ce dispositif opérationnel dès que possible.

En attendant votre retour d'information sur les travaux relatifs au recouvrement des créances, mes services se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'T. J. J.', written in a cursive style.